

L'an deux mille vingt deux, le 1er février à quatorze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 19 janvier 2022

Présents en visioconférence : Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Pascale GOT, M Jean PROU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Stéphane COTIER, Mr Cyril PENAUD, Mme Michèle SAINTOUT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Virginie JOUVE, Mme Fabienne LABARRIERE, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Louis CAVALEIRO, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane LEBOT

Absents représentés : Jacky BOTTON, pouvoir à Mme DE ROFFIGNAC

Excusés : Mme Lydia HERAUD, Mme Véronique HAMMERER, Mr Vincent BARRAUD

Egalement présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST, Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mme Isabelle PREVOST, de la Région Nouvelle-Aquitaine, Mme Clémentine GUILLAUD, de la CARA.

Secrétaire de séance : Mme Pascale GOT

Membres en exercice : 16

Membres présents : 16

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N° 2022-01-09

Autorisation de recrutements d'agents saisonniers pour la saison estivale 2022

Vu le CGCT ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant la nécessité de renforcer le personnel pour la saison à Cordouan,

Il est décidé, à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1. D'autoriser Madame la Présidente à recruter 3 agents saisonniers à temps plein pour exercer les fonctions d'agents accueil-sécurité et de vendeur. La rémunération s'effectuera en référence à la grille des adjoints techniques ;

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

La Présidente


SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
2 rue St Simon - 33300 BLAYE
05.57.42.28.76 - contact@smiddest.fr
Siret : 253 306 310 00058

Françoise de Roffignac